Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 022-212200133-20251204-2025_9_5-DE

Commune de BOURBRIAC

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de BOURBRIAC, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Claudine GUILLOU, Maire.

ETAIENT PRESENTS : GUILLOU Claudine, LE BLOAS Jean-Jacques, LE FLOC'H Patrick, GUEGAN Florence, SERANDOUR Louis, LE COUSTER Béatrice, LOSTYS Jérôme, GUILCHER Gwénaëlle, BLANCHARD Benoit, HERVE Jean-Luc, GODEFROY Didier, LE COUSTER Christelle, PRIDO Loïc

ABSENTS EXCUSES : TOUCHERY CREPIEUX Sandrine donne pouvoir à GUILCHER Gwénaëlle, LE COZ Caroline donne pouvoir à LE COUSTER Béatrice, DRONIOU Christian donne pouvoir à LE COUSTER Christelle, BRIOU Julien donne pouvoir à BLANCHARD Benoit, LE NEINDRE Myriam donne pouvoir à GODEFROY Didier, Murielle COATRIEUX donne pouvoir à HERVE Jean-Luc

Secrétaire de séance : GODEFROY Didier

Date de la convocation : le 27/11/2025

FINANCES : Régie de chaleur : contrat d'approvisionnement en plaquettes de bois

7.1 Délibération n°2025/9-5

Dans le cadre de l'approvisionnement en bois destiné au réseau de chaleur de la commune, le contrat actuel avec Bocagenèse, signé le 03 décembre 2019, est échu le 1er septembre 2025 (contrat de 5 ans, avec une interruption de 6 mois).

Lorsque la commune a partagé son souhait de renouveler la collaboration, satisfaite des services fournis jusqu'à présent, Bocagenèse a alors communiqué ses nouveaux tarifs : le précédent contrat était basé et révisé sur le prix tarif de 32,00 € HT /Mwh, tarif au moment de la signature en 2019. Aujourd'hui, Bocagenèse propose un renouvellement du contrat au tarif actualisé de 39,74 € / Mwh.

Au regard de cette forte augmentation, Madame le Maire, sur proposition du Conseil d'Exploitation de la Régie de Chaleur réuni le 20 octobre 2025, a souhaité mettre en concurrence l'approvisionnement en bois. La consultation s'avérant infructueuse après un désistement, le Conseil d'Exploitation réuni le 10 novembre 2025 propose de renouveler le contrat avec Bocagenèse, pour une durée de 3 ans.

Béatrice LE COUSTER quitte la pièce car son mari travaille pour Bocagenèse.

Après en avoir délibéré, à la majorité (2 abstentions et 15 POUR), les membres du Conseil Municipal décident de :

- Valider le plan de financement présenté ci-dessus,

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 022-212200133-20251204-2025_9_5-DE

- Valider la contractualisation avec Bocagenèse aux tarifs et conditions proposés pour une durée de 3 ans, soit 39,74 € / Mwh,
- Autoriser le Maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette affaire.

Fait et délibéré en séance le 04/12/2025

Le secrétaire de séance, GODEFROY Didier	Le Maire, Claudine GUILLOU

La présente délibération peut faire objet d'un recours gracieux devant Mme le maire de Bourbriac dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.
Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Rennes dans le délai de deux mois, à compter de sa date de publication et sa transmission aux services de l'État (article R. 421-1 du Code de Justice administrative) ou à compter de la réponse de la commune si un recours gracieux a été préalablement déposé.